

La piètre performance des Nations Unies offre quand même une lueur d'espoir

L'ONU n'a pas à se féliciter de la façon dont elle a réagi aux violations flagrantes des droits de la personne au cours des dix dernières années. Devant nombre de situations graves, l'Organisation a été paralysée par l'absence d'une volonté commune d'agir. Si cela s'explique en partie par les différences de perception que j'ai mentionnées plus tôt, il faut y voir encore plus le jeu des deux poids deux mesures. L'ONU n'a agi que dans quelques cas, lorsque la majorité de ses membres ont jugé que la situation politique tout autant que le non-respect des droits de la personne commandaient son intervention.

Depuis un an cependant, il semble que la majorité des membres de l'ONU commencent à reconnaître l'importance de prendre les mesures nécessaires face à la violation flagrante et persistante des droits individuels et collectifs. Nous avons eu une preuve de cette évolution dans la décision qu'ont prise l'an dernier deux pays en développement du Commonwealth de parrainer à l'Assemblée générale une résolution très importante sur les droits de la personne dans laquelle la réalisation de progrès durables au chapitre des droits civils et politiques était liée à de saines et efficaces politiques nationales et internationales du développement. Ses auteurs rappelaient néanmoins que tous les droits de la personne sont indivisibles et inaliénables. La décision qu'avaient prise en juin les chefs de gouvernement du Commonwealth d'accuser le gouvernement de l'Ouganda de violer gravement les droits de la personne n'a pas été sans influencer sur cette initiative. Je signale au passage que la décision du Commonwealth procédait en bonne partie de la détermination du Premier ministre Trudeau à ne pas voir le Commonwealth utiliser deux poids deux mesures. On ne pouvait condamner le régime de l'apartheid en Afrique du Sud et passer sous silence les pratiques odieuses du régime ougandais.

Parallèlement aux signes encourageants d'une participation accrue de la part du tiers monde, la Commission des droits de l'homme a, cette année, statué à huis clos sur la situation dans neuf pays. Elle a créé un précédent important en annonçant publiquement que certaines mesures concernant ces neuf pays étaient déjà en voie d'application. Ce n'est là qu'un début modeste, mais tout de même louable. Lorsque de telles mesures seront moins exceptionnelles, on pourra établir un consensus international permettant l'examen systématique et apolitique des violations flagrantes.